

Privilège—M. McGrath

[Français]

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien défini le périmètre dans lequel vous allez bientôt rendre jugement. Y a-t-il oui ou non à sa face même, à la suite des témoignages des députés d'en face, matière à avoir une preuve *prima facie* de la question de privilège? Respectueusement, madame le Président, après avoir écouté, avec énormément d'attention, et cela est assez difficile croyez-moi, tous les arguments des députés de l'opposition, je dois conclure que non.

D'abord, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui a présenté la motion et qui n'est maintenant plus à la Chambre, a soulevé deux principes. Il a sous-entendu, et cela a été repris par les députés d'en face, que la campagne de publicité que le gouvernement canadien a achetée et publiée sur les ondes n'est qu'un outil de propagande pour le parti libéral. Madame le Président, je n'ai jamais de ma vie entendu autant de faussetés et de mensonges de la part d'un parti. Comment peut-on, se souvenant de l'esprit qui a accompagné la campagne référendaire, alors que tous les députés de la Chambre ont accordé leur appui à ce que le gouvernement canadien a fait et félicité le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de son engagement quelques jours avant le référendum, c'est-à-dire celui de renouveler la Constitution, comment peut-on sembler maintenant être très loin de cet esprit qui animait la Chambre et les députés lors du référendum? Voilà mon premier point, madame le Président.

Et sur le principe même, madame le Président, on ne s'est référé qu'à une seule cause de jurisprudence. J'ignore malheureusement la cause que le député de Winnipeg-Nord-Centre a vécue en 1964 avec le ministre de la Santé et du Bien-être de l'époque, mais dans la cause qui a été mentionnée par le député de Saint-Jean-Est, ce dernier se réfère justement à la décision de votre prédécesseur sur les groupes de travail que le ministre des Transports de l'époque, le député de Vegreville (M. Mazankowski), avait mis sur pied.

Madame le Président, lorsque vous allez vous référer à cette décision et plus particulièrement à ce débat, vous pourrez constater que moi-même j'y avais participé, et que j'avais justement pris position en disant qu'il y avait effectivement là question de privilège, parce que mes droits en tant que parlementaire avaient en effet été brimés. Ce qui distingue donc dans cette cause-ci ce que vous avez à décider et ce que votre prédécesseur a décidé, c'est justement ceci: les groupes de travail que le gouvernement de l'époque avait mis sur pied étaient composés d'un seul député, évidemment un ministériel, lequel avait eu un mandat, payé par les deniers publics, d'aller enquêter un peu partout et de faire rapport. Je crois, madame le Président, que cela n'a rien à voir justement avec le dossier auquel on a affaire, parce que où on s'entend tous à la Chambre, c'est sur le fait que la Constitution doit être amendée. Alors si sur le principe, madame le Président, on s'entend, qu'y a-t-il de mal dans notre campagne de publicité, car c'est justement cela qu'elle dit?

Madame le Président, il n'y a pas un seul député à la Chambre qui peut dire que ses commettants sont entièrement renseignés sur tous les programmes fédéraux qui existent dans sa circonscription. S'il y a quelque chose qui me choque et me chagrine, comme député, c'est lorsque je vais dans ma circons-

cription et que je dis: Savez-vous que, nous, le gouvernement fédéral, nous sommes impliqués dans cette école? Dans cette route? Et il n'y a personne qui le sait. Justement, madame le Président, cela doit changer. Et la campagne de publicité du gouvernement fédéral, sous la tutelle du ministre d'État responsable du multiculturalisme (M. Fleming), a justement ce mandat-là, d'indiquer aux Canadiens ce que le gouvernement fédéral fait pour eux, ce mandat, justement, d'indiquer au gouvernement canadien les politiques que l'on veut faire comprendre aux Canadiens et auxquelles on veut justement qu'ils participent. Et si, madame le Président, les députés d'en face nous disent maintenant qu'ils n'ont pas accepté le principe du renouveau constitutionnel, je dois dire, malheureusement, qu'on est bien loin de l'esprit du 22 mai.

[Traduction]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, en écoutant l'intervention du secrétaire parlementaire, il y a quelques instants, j'ai eu peine à me retenir. Il ne fait aucun doute ici, à la Chambre des communes, que les députés de tous les partis appuient l'idée de la réforme constitutionnelle. Autrement dit, ce que je veux faire comprendre à mon ami, c'est qu'il n'y a pas de députés de deuxième ordre. Aucun député n'est un atout pour son pays parce qu'il endosse une certaine idée ou une disgrâce parce qu'il en soutient une autre.

L'objet même de nos discussions, la charte des droits, a pour but d'affirmer le droit des gens à leur opinion. Le chef de l'opposition (M. Clark) a le droit d'avoir une opinion, tout comme le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) et vous-même, madame le Président, et je suis outragé par les propos du secrétaire parlementaire. Je suis aussi furieux qu'on lui ait permis de s'écarter de son propos, malgré l'invitation qui lui a été faite de s'en tenir à la question de privilège.

Des voix: Allons donc!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'écoute les joutes oratoires, et j'y participe parfois, mais j'écoute attentivement et j'ai bien le droit d'être offusqué par ce que j'entends.

Le problème est bien simple, et le député le plus expérimenté de la Chambre l'a exposé avec une clarté remarquable. Il s'agit de savoir si le gouvernement est justifié de dépenser des deniers publics pour pousser le Parlement à entériner une décision. Je crois que le gouvernement peut puiser dans le Trésor public pour faire de la publicité. Je n'ai jamais dit le contraire. C'est le privilège de tous les gouvernements.

Le problème en l'espèce se ramène au moment choisi pour faire cette publicité, et c'est particulièrement grave parce qu'il s'agit d'un sujet fort important. Nous ne discutons pas simplement du Régime de pensions du Canada, de la peine capitale, du contrôle des armes à feu ou de l'avortement. Il s'agit de la pierre angulaire de notre pays, et s'il existe un doute quelconque quant à l'opportunité d'une mesure et que ce doute soit mentionné dans un document—qu'il soit secret, connu grâce à une fuite ou autrement—alors le ministre a eu indiscutablement tort de ne pas en tenir compte. Et s'il ne l'a pas fait—il l'a peut-être fait, je n'en sais rien—il devrait prendre la parole, non pas pour argumenter—d'ailleurs il n'argumente pas, je remarque qu'il est assis bien sagement à écouter—mais pour dire: «Je suis ravi d'avoir l'occasion de tirer cette affaire au clair et de m'assurer, à titre de ministre de la Couronne, que les programmes que je propose sont adéquats et bénéficient de